

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
28 Mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 28

2025D058

OBJET :

**22. FORMATION.
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC LE
GEIQ EPE POUR LA
CONTINUITE DE MISE
À DISPOSITION D'UN
APPRENTI EN CAP
ACCOMPAGNEMENT
EDUCATIF PETITE
ENFANCE - ANNÉE
2024-2025.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-cinq, le trois Avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président - Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra - Mme BEURAERT Martine - M. MORVAN Hervé - Mme BOULENGER Delphine - M. SERE Soarey Idriss - Mme BILLIAU Marie-Françoise - M. LAPIERRE Julien - Mme QUIQUE Corinne - M. VERMEESCH Olivier - Mme BLANQUART Marine - Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme LORPHELIN Martine - M. LORIDAN Bernard - M. BEZILLE Marc - Mme FLAMENT Laëtitia - Mme PENIN-CŒUR Thérèse - Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à M. VERMEESCH Olivier
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. TREDEZ Alain, **procuration** à FLAMENT Laëtitia

ABSENTE : Mme CAPPELLE Christiane

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 juin 2024, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention avec le GEIQ Petite Enfance-Animation de Lille pour l'année scolaire 2024-2025 pour la mise à disposition d'un apprenti en CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.

L'apprenti intervient sur les sites périscolaires : locaux périscolaires Victor Hugo ou Bézéggher, en animation et direction d'accueil collectif de mineurs ainsi qu'au Multi-Accueil les Chatons et sa formation est dispensée sur Hazebrouck le mercredi et 1 semaine à chaque période de vacances scolaires et le reste du temps, l'apprenti est en entreprise pour une durée totale de 1210h.

Le 21 mars dernier, il nous a été donné à connaître que le GEIQ Petite Enfance fait face à des soucis financiers et ne peut plus supporter les contrats. La cessation de paiement est actée et un jugement qui pourrait bloquer toutes activités du GEIQ Petite Enfance sera appliqué à partir du 4 avril 2025.

Avec l'appui de la Mission Locale, le GEIQ EPE (Entreprise Porteuse d'Emploi) s'est porté volontaire pour reprendre les contrats à partir du 1^{er} avril 2025 sous réserve d'acceptation par toutes les parties.

Le GEIQ EPE se propose de reprendre les contrats pour permettre aux collectivités de continuer à bénéficier des services de leurs apprenties et de permettre aux apprenties de poursuivre leur formation et de passer leur diplôme.

L'objectif du GEIQ EPE est de maintenir le service tout en conservant les conditions en place mais les tarifications seront adaptées aux réglementations et fonctionnement en vigueur.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 10/04/25
ID : 059-215904004-20250403-2025D058-DE



.../...

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10/04/25

ID : 659-215904004-20250403-20250405-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL

OBJET : 22. FORMATION. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GEIQ EPE POUR LA CONTINUITE DE MISE À DISPOSITION D'UN APPRENTI EN CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE - ANNÉE 2024-2025.

La durée du contrat peut être amenée à évoluer selon les situations et besoins de chacun et se terminera au plus tard le 31/08/2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- le recours à la solution proposée par le GEIQ EPE de reprise des contrats en cours auprès du GEIQ Petite Enfance par le GEIQ EPE
- la signature d'une convention de mise à disposition dont les conditions seront précisées en séance.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.